



## Le Collectif des Vétérinaires pour l'Abolition de la Corrida vous invite à le rejoindre

Ce collectif, indépendant de toute organisation, a été présenté lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale en juin 2010, à l'occasion de l'annonce d'une proposition de loi pour la suppression des corridas.

**Il regroupe en janvier 2024 plus de 2800 vétérinaires.**

**Pour adhérer au Collectif**, il suffit d'approuver en tant que vétérinaire la déclaration suivante :  
"La corrida, qui consiste à supplicier des taureaux en public, doit disparaître de nos sociétés."

Pour cela vous pouvez :

- **soit** apposer ci-dessous votre signature et votre tampon, ainsi que votre adresse mail (qui ne sera pas diffusée), et la renvoyer à : **Dr Dorothée Aillerie, 7 allée des Trois Manteaux - 89000 Auxerre.**
- **soit** vous inscrire en ligne sur notre site : <http://www.veterinaires-anticorrida.fr>, colonne de droite : « **FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN LIGNE** ».

En France la corrida est un délit en tant que "*séviçes graves ou actes de cruauté*" sur animaux domestiques. Pourtant, les auteurs de ce délit bénéficient d'une immunité légale dans une dizaine de départements du sud au titre d'une "*tradition locale*" (alinéa 7 de l'article 521-1 du Code pénal).

Des propositions de loi visant à supprimer cette dérogation ont été déposées depuis plusieurs législatures. En France, selon les enquêtes d'opinion, les trois-quarts des citoyens souhaitent la suppression des corridas. En Espagne même, son pays d'origine, cette pratique fait l'objet d'une opposition croissante. En Catalogne espagnole, deuxième province du pays, il n'y a plus de corridas depuis janvier 2012.

Les opposants à la corrida reçoivent l'appui de spécialistes de divers horizons (philosophes, juristes, psychiatres, psychologues...) **Dans ce contexte, la prise de position de vétérinaires, les premiers concernés par la souffrance animale en tant que professionnels, a un impact très important sur l'opinion publique et les médias.**

---

Les fondateurs du COVAC sont :

\* **Jean-François Courreau**, professeur émérite à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, où il a enseigné la génétique et l'ethnologie des animaux domestiques. Il est impliqué de longue date dans la protection des carnivores domestiques et de la faune sauvage.

\* **Nathalie Milhas**, vétérinaire praticienne à Fenouillet, en Haute-Garonne. Elle a fondé en 2003 et préside l'association "Fenouillet Anti Corrida", qui a participé à de nombreuses actions jusqu'à l'arrêt des corridas à Fenouillet en 2008.

\* **Jean-Paul Richier**, médecin hospitalier. En tant que psychiatre, il a par ailleurs initié une motion de psychiatres et psychologues demandant que les moins de 16 ans n'aient plus accès aux arènes (<http://www.collectif-protec.fr/>).